

FICHES D'INSCRIPTION Formation Déclaration D'activité N. 83 43 03 323 43

+ OUVERTURE DE COMPTE

**L'ENTREPRISE**

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU DIRIGEANT ET QUALITE : .....

ADRESSE : .....

SIRET : ..... APE / NAF : .....

N° DE TVA : ..... ACTIVITE : .....

TEL : ..... FAX : .....

E-MAIL : .....

<u>INTITULÉ DU STAGE</u>	<u>COÛT DE LA FORMATION</u>
<b>FORMATION ALPHA</b> TRANSFORMATION DES PRODUITS DE SYNTHÈSE.	580 € HT (2 Personnes et plus d'une même société = 490 € HT par personne)
<b>FORMATION GAMMA</b> THERMOFORMAGE DE LA RESINE DE SYNTHÈSE.	1490 € HT de 1 à 3 personnes de la même société

Formation souhaitée

DATE DE FORMATION PREVUE LE : / / (1 Journée de 8H) iStone prend en charge le repas de midi

**LES PARTICIPANTS :**

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : .....

**MODE DE REGLEMENT DES COMMANDES SUIVANTES :**

Les commandes de marchandise seront réglées par LCR directe à 30 jours date de facture

Un escompte de 2% sera accordé pour paiement comptant à réception de facture (escompte accordé sous un délai de 10 jours maximum).

Dématérialisation des factures : nos factures sont envoyées par e-mail.

Adresse mail à utiliser pour l'envoi des factures :

Nom du Contact Comptabilité :

L'acceptation de la présente ouverture de compte entraine l'acceptation de nos conditions générales de vente ci joint, en particulier sur les clauses relatives au transfert des marchandises vendues.

**Joindre CHEQUE + RIB + Kbis**

Date : ..... Cachet de l'entreprise :

Nom et qualité du signataire :

## FICHES D'INSCRIPTION Formation Déclaration D'activité N. 83 43 03 323 43

### + OUVERTURE DE COMPTE

#### I. COMMANDES

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente qui l'emportent, de convention expresse, sur celles de l'acheteur, sauf dérogation écrite et confirmée par ISTONE.

Les commandes ne peuvent être ni modifiées, ni annulées à compter de 24h après réception de notre accusé de réception de commande.

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment sans préavis préalable, à l'ensemble de nos produits, toute modification jugée nécessaires à l'amélioration de la qualité ou esthétique.

#### II. PRIX

Nos tarifs sont établis hors TVA, taxe parafiscale en sus.

Les factures sont établies au tarif et conditions en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Des frais de facturations pour l'établissement de toute facture sont susceptibles d'être décomptés.

#### III. LIVRAISONS

##### Modalités :

Nos envois sont effectués par transporteur et donnent lieu à facturation de frais de port.

Les marchandises même expédiées Franco voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quelles que soient les modalités de règlement du prix du transport.

En cas de retard, de perte ou d'avaries survenues en cours de transport, il appartient à l'acheteur de formuler des réserves auprès du transporteur et d'exercer, s'il le faut et dans les délais réglementaires, tous les recours contre le transporteur.

##### Délais :

Les délais de livraisons sont indicatifs ; les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ou pénalité, ni justifier l'annulation de la commande.

##### Retours

Toute réclamation ne sera admise que si elle est formulée dans la huitaine à dater de la réception de la marchandise par lettre recommandée avec AR.

Tout retour doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Direction. Dans le cas contraire, aucun retour pour quelque raison que ce soit, ne sera accepté ni remboursé.

#### IV. CONDITIONS DE PAIEMENT

##### Modalités

Nos factures sont payables à notre siège social à l'échéance figurant sur la facture :

- Comptant avant expédition, net sans escompte, pour la première commande et les clients n'ayant pas de compte chez ISTONE.
- Pour les commandes après ouverture de compte, par LCR directe à 30 jours date de facturation
- Un escompte de 2 % sera accordé pour paiement comptant à réception de facture.

##### Retards ou défauts de paiement

Toute facture non-réglée à l'échéance sera majorée de 1.5 % par mois (Loi 92.1442 du 31.12.92).

En cas de désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée.

En cas de non-paiement à l'échéance, la totalité des sommes dues par l'acheteur devient immédiatement exigible et toutes les commandes en cours sont résiliées de plein droit et sans sommation.

#### V. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux articles L621-115 et suivants du code de commerce, nous nous réservons la propriété de la marchandise livrée jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix et des accessoires. Les risques en la garde de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès le jour de mise à disposition. En cas de non paiement partiel ou total, le vendeur peut demander soit la restitution de la marchandise aux frais de l'acheteur, soit le paiement immédiat de toutes les sommes dues.

#### VI. GARANTIES

Tous nos produits sont garantis contre tous défauts de matière ou vices de fabrication pendant une durée de 1 à 10 ans selon les produits à compter de la date de vente notée sur la facture.

Notre garantie est limitée au remplacement par simple échange de toutes les pièces reconnues défectueuses pour défaut de fabrication constaté contradictoirement et sous réserve que nos fournitures aient été posées conformément aux règles de l'art et mise en œuvre par des professionnels dûment qualifiés et qu'il n'ait pas été fait usage pour leur entretien de produits corrosifs ou abrasifs.

Les éventuels frais de port sont la charge de l'acquéreur sauf avis contraire. Les garanties ne jouent pas pour les vices apparents, et les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, un accident extérieur, ou lorsque la dite non-conformité est due à une fausse manœuvre, négligence, modification de la marchandise non prévue ni spécifiée, mauvaise installation, utilisation, réparation ou test non appropriés de la part de l'acquéreur.

#### VII. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure nous déchargeant de tous dommages et intérêts et toutes responsabilités : les grèves, soit totales, soit partielles survenues chez nous ou chez nos fournisseurs et plus généralement toute réduction forcée de notre activité, manque ou bris de matériel, problème de fabrication, de transport, la guerre, les quarantaines...

#### VIII. JURIDICTION

En cas de contestation ou de litige, seul de tribunal de commerce du Puy en Velay sera compétent, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs quel que soit le lieu de livraison ou le mode de règlement.